

OR3460fr01 – 11/03/2022

Demande d'autorisation d'utilisation d'ingrédient agricole non biologique entrant dans la composition de denrées alimentaires biologiques transformées (visé à l'article 25 du règlement (UE) 2018/848)**Coordonnées :**

Numéro d'opérateur :

Nom de l'entreprise :

Adresse complète :

Prénom, nom et fonction de la personne de contact :

Adresse e-mail de la personne de contact :

Informations sur l'ingrédient et le produit

- Informations générales :

Nom de l'ingrédient non biologique (*le cas échéant, nom de la variété*) :

Utilisation primaire de l'ingrédient :

Technologie utilisée pour fabriquer l'ingrédient si pertinent :

Dénomination de la denrée alimentaire dans laquelle l'ingrédient est utilisé :

Nécessité d'utilisation de l'ingrédient dans la denrée alimentaire :

Cet ingrédient agricole non disponible sous forme biologique représente au total : _____ % de la denrée alimentaire. Celle-ci contient au minimum 95% d'ingrédients agricoles sous forme biologique.

Nouvelle demande - renouvellement (*veuillez biffer la mention inutile*)

- Description exacte de l'ingrédient :

Nom commun l'ingrédient + nom de la variété et nom latin (*le cas échéant*) :

Tout autre nom, y compris les noms commerciaux :

Informations sur la quantité

Quantité recherchée (préciser l'unité) :

Justification de la quantité :

Raison(s) expliquant la non-disponibilité (veuillez biffer les mentions inutiles) :

- L'ingrédient est-il disponible sous forme biologique ? OUI - NON
 - Si oui, quelle est la raison pour laquelle l'ingrédient n'est pas utilisé sous sa forme biologique ?

- Y a-t-il un problème structurel de non-disponibilité sous la forme biologique ? OUI - NON
 - Si oui, pourquoi ?

 - Si non, quand la disponibilité biologique est-elle à nouveau attendue ?

- Y a-t-il un problème de qualité ? OUI - NON
 - Si oui, pourquoi cette qualité est-elle requise dans le produit biologique ?

- Autre(s) raison(s) :

Preuve de la non-disponibilité :

Comment avez-vous déterminé que l'ingrédient biologique n'était pas disponible (veuillez biffer les mentions inutiles) ?

- Contact avec minimum 3 fournisseurs potentiels, dont les preuves sont jointes à cette demande.

- Autre (joindre les preuves si nécessaire) ?

Durée prévue de la non-disponibilité :

Durée :

Veillez noter qu'une fois accordée, une autorisation est valable pendant 6 mois et peut être renouvelée au maximum deux fois.

Signature de l'opérateur :

Réservé à Certisys

Sur base des éléments fournis par l'opérateur dans le présent document et éventuelles annexes, Certisys rend un avis favorable – défavorable (*biffer la mention inutile*) pour la présente demande.

Remarques :

Date et signature :

Réservé à l'autorité compétente (*biffer les mentions inutiles*):

- Service public de Wallonie – DGO3
- SPRB – Bruxelles Economie et Emploi – Agriculture
- ASTA - Service de la Protection des végétaux

Autorisation (*biffer la mention inutile*) : OUI – NON

Commentaire :

Cette autorisation est valable jusqu'au

Nom :

Date :

Signature :